

Le 29 mars 2022

Présentez votre candidature dès maintenant ! Faites partie du comité directeur de la campagne *Se donner le pouvoir de gagner*.

Lancée en février 2021, la campagne « *Se donner le pouvoir de gagner* » progresse rapidement. Elle vise à poursuivre la préparation du STTP à l'éducation de masse et à la mobilisation en vue de la prochaine ronde de négociations. Au cours des semaines à venir, le STTP mettra en place un comité directeur composé de deux membres par région. Ces membres établiront le cadre de travail pour la poursuite de nos efforts. Nous nous trouvons à un point critique.

En raison du contexte actuel, tant à l'échelle internationale, nationale que régionale, il nous faut une solide mobilisation pour être prêts à affronter l'employeur et le gouvernement. Les enjeux sont de taille, puisque nous nous préparons à lutter pour les changements et les améliorations nécessaires à nos conditions de travail, tout en poursuivant nos efforts pour diversifier les services postaux, protéger notre santé et notre sécurité et faire face à l'urgence climatique.

Les membres du comité directeur de la campagne « *Se donner le pouvoir de gagner* » se réuniront en avril afin de développer un plan d'action pour déployer, au palier local, le programme d'éducation de masse du STTP en utilisant les stratégies tirées de la formation « *Les secrets d'une mobilisation réussie* ». Ce comité se réunira périodiquement par la suite, pour évaluer la réalisation du plan d'action et procéder aux ajustements nécessaires.

Nous invitons les membres en règle qui ont assisté à l'une ou l'autre des séances de formation « *Se donner le pouvoir de gagner* », ou qui ont de l'expérience dans le domaine de la mobilisation et qui souhaitent contribuer à la campagne.

Veuillez fournir le plus d'information possible sur votre expérience et sur ce qui vous motive à vouloir mener ce travail important.

Remplissez le [formulaire de candidature](#) afin d'être pris en considération pour la sélection des membres du comité directeur. **La date limite pour présenter sa candidature est le 1^{er} avril.**

Les candidatures doivent être signées par un officier de la section locale de la candidate ou du candidat. Les régions soumettront leurs recommandations au bureau national d'ici le 6 avril. Les réunions commenceront peu après la sélection des membres du comité.



Julee Sanderson
1^{er} vice-présidente nationale

2019-2023 — Bulletin n° 349 / Version révisée

//dn sepb 225 gl/scfp1979

